

# FORMATION « DROITS ET OBLIGATIONS DES PERSONNES HEBERGEES »

Les 28, 29 mars et 12 avril 2019

## A qui s'adresse cette formation?

Membres des équipes des CHR, CHS, CHU, en responsabilité sur ces questions.

## Contexte

Il existe un droit spécifique à l'hébergement temporaire, en partie issu de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et dont l'un des objectifs a été de redonner une place centrale aux personnes accueillies.

La question des droits et des obligations des personnes accueillies va cependant au-delà de ce cadre légal défini pour les établissements sociaux et médico-sociaux, et porte sur **les droits fondamentaux qui doivent être respectés, quel que soit le statut de l'établissement qui accueille la personne, que ce dernier soit soumis ou non à la loi du 2 janvier 2002.**

La mise en œuvre de ce cadre juridique n'est pas sans poser de difficultés, notamment en matière d'équilibre entre droits et obligations. Au-delà de la clarification du cadre juridique, la formation comportera une mise en perspective de ces difficultés, et des échanges sur ces points.

## Objectifs de la formation

- ⇒ Clarifier le cadre juridique de l'hébergement et du droit des personnes hébergées : principes, contrats, statuts d'occupation, procédures
- ⇒ Echanger sur l'impact de ces éléments sur les pratiques et outils utilisés en matière d'accompagnement
- ⇒ Echanger sur l'impact des éléments juridiques sur les pratiques et outils utilisés en matière d'accompagnement.

---

# Programme

**QCM : état des savoirs avant la formation**

**Jour 1 : 10h—17h30 le 28/03/2019**

## JOUR 1 : Rappel du cadre législatif

Préambule : Distinction Hébergement/Logement

- Loi 2002-2 et hébergement
- Contrat d'hébergement, contrat de séjour
- Document individuel de prise en charge
- Règlement de fonctionnement
- Clauses abusives
- Résiliation du contrat, procédure d'expulsion

**Jour 2 : 9h30—16h30 le 29/03/2019**

## JOUR 2 : Echanges sur des cas pratiques

- Analyse de modèles de contrat d'hébergement / contrat de séjour
- Echanges autour de cas pratiques

**QCM : état des savoirs à la fin des deux jours de formation**

# Jour 3 : 9h30 - 16h30 le 12/04/2019

## Matinée

- Quizz sur les acquis des deux premières journées de formation
- Temps d'échanges sur les points de questionnement

## Après-midi

- Temps de travail en sous-groupes sur les outils : analyse des contrats et règlements utilisés par les participant-e-s
- Cas concrets : exposé de situations rencontrées par les participant-e-s, et échanges sur la marche à suivre

## Important :

**Pour s'inscrire** : renvoyer le bulletin d'inscription accompagné du règlement à l'ordre de la FAS Ile-de-France  
à [dispositif.securisation@federationsolidarite-idf.org](mailto:dispositif.securisation@federationsolidarite-idf.org) ou par fax :  
01.43.15.80.19

Attention nombre de **participant-e-s limité à 15** — De préférence **1 personne par association**

Calendrier :

28, 29 MARS et 12 AVRIL 2019

Lieu de formation :

Paris

Intervenante :

Adeline FIRMIN, avocate

Coût d'inscription:

400 euros par participant-e

**Inscription en ligne sur :**

**Contact Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF**

**Martin CAVERO CASTILLO**

Assistant de Direction

82 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS

01 43 15 80 12

[Dispositif.securisation@federationsolidarite-idf.org](mailto:Dispositif.securisation@federationsolidarite-idf.org)